

Devantures commerciales Mode d'emploi avant travaux

		Nature des travaux	Travaux soumis au régime de	Service gestionnaire	Délais d'instruction ¹
Travaux soumis au Code de l'Urbanisme	Travaux soumis à la réglementation municipale	- Changement de destination d'un local avec travaux (bureau en commerce, commerce en logement, etc.) - création d'une surface de plancher supérieure à 20 m²	Permis de construire (PC)	Service Urbanisme	2 à 6 mois selon la nature et la localisation du projet
		- Changement de destination d'un local sans travaux - travaux entraînant une modification de l'aspect extérieur du bâtiment : ravalement, peinture, modification de devanture, pose de fenêtre, store, auvent, etc. - création d'une surface de plancher comprise entre 2 et 20m²	Déclaration Préalable (DP)	Service Urbanisme	1 ou 2 mois selon la zone dans laquelle est situé le projet
	Travaux soumis à la réglementation municipale	Pose ou modification d'enseignes	Demande d'enseigne (EN)	Service Urbanisme	1 ou 2 mois selon la zone dans laquelle est situé le projet
		Occupations du domaine public liées aux travaux ci-dessus, sous réserve qu'ils aient été autorisés (stationnement, chantiers, palissades, échafaudages, etc.)	Autorisation de voirie (AV)	Services Techniques	De immédiat pour les Occupations mineures, à environ 3 semaines pour les plus importantes
		Utilisation du domaine public à des fins commerciales (terrasses, présentoirs, étalages, etc.)	Autorisation d'utilisation du domaine public (AUDP)	Services Techniques	Environ 2 semaines

¹ Les délais d'instruction débutent à la réception d'un dossier complet en Mairie.